

Agrément pour travaux de maintenance sur wagons CFL CARGO

En conclusion de l'audit de l'organisation , des ateliers et installations réalisé le :

29/08/17

En conclusion des certificats et attestations en cours de validité présentés à cet effet, particulièrement :

	Certificat / Attestation	Délivré par	Date de validité (de à)	
1	Exécution de la maintenance selon règlement UE445:2011	Direkcija za zeleznice	14.03.2017	14.03.2020
2	VPI - Kompetenzbestätigung	VPI	20.04.2016	30.04.2019
3	Soudage de véhicule ferroviaires et composants de véhicules sur rails selon EN15085-2	TÜV Sud	03.11.2015	18.09.2017

CFL technics, dans le cadre de sa fonction ECM pour la flotte CFL Cargo autorise :

TATRAVAGONKA BRATSTVO D.O.O
Bikovacki put 2 24000 Subotica Republika Srbija
Sigle d'identification de l'atelier qui sera reporté sur le cartouche de révision : 558

A exécuter les travaux autorisés dans la table ci-dessous sur la flotte de wagons de CFL Cargo

#	Travaux	Référentiel de maintenance applicable*	Autorisation accordée	
			Oui	Non
1	Echange d'essieux	VPI01 / VPI04	X	
2	Essai de frein	VPI01 / VPI07	X	
3	Inspection des essieux (ISO/IL)	VPI01 / VPI04	X	
4	Inspection et Reprofilage des essieux (IS1)	VPI01 / VPI04	X	
5	Révision des essieux (IS2)	VPI01 / VPI04	X	
6	Révision avec remplacement des corps de roues (IS3)	VPI01 / VPI04	X	
7	Réparations et travaux imprévus (RA - G1.0)	CUU / VPI01	X	
8	Inspection périodique du véhicule (G4.3)	CUU / VPI01	X	
9	Prolongation des échéances de maintenance	CUU / VPI01	X	
10	Révision mineure du véhicule (G4.8/G4.2)	VPI01 à 09	X	
11	Révision majeure du véhicule (G4.0)	VPI01 à 09	X	
12	Inspection des bogies (D2)	VPI01 / VPI02	X	
13	Révision des bogies (D3)	VPI01 / VPI02	X	
14	Inspection du système de freinage (BR0)	VPI01 / VPI07	X	
15	Révision mineure du système de freinage (BR2)	VPI01 / VPI07	X	
16	Révision mineure du système de freinage (BR3)	VPI01 / VPI07	X	
17	Inspection des organes de choc et traction	VPI01 / VPI06B	X	
18	Révision des organes de choc et traction	VPI01 / VPI06B	X	
19	Travaux de soudage	VPI01	X	
20	Modifications selon consignes spéciales	CFL	X	

*Modules principaux

Agrément pour travaux de maintenance sur wagons CFL CARGO

L'atelier s'engage à :

- Exécuter les travaux en respectant strictement les référentiels de maintenance définis ci-dessous,
- Documenter les travaux dans le respect des règles définies par les référentiels de maintenance cités et transmettre l'ensemble des documents définis par les référentiels de maintenance applicables.
- N'utiliser que des composants ou accessoires conformes aux règlements en vigueur disposant de certificat CE / STI - ou conformes aux normes ferroviaires européennes applicables - En cas d'impossibilité de répondre à cette exigence, l'accord de l'ECM doit être obtenu avant le montage de la pièce sur le véhicule.
- Informer le détenteur ou l'ECM de tout dommage ou évènement dangereux qui pourrait avoir un effet sur la sécurité de circulation du véhicule (déraillement, tamponnement)
adresse mail : ecm.ap@cflcargo.lu
- Informer le détenteur ou l'ECM de tout changement relatif aux certificats ou attestations détenus par l'atelier et ayant été pris en compte pour délivrer cet agrément.

Les interventions listées ci-dessous sont exclues de l'agrément sans accord spécial préalable :

1- Réparation ou révision :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| - Essieu monté - boîité | Autorisation accordée |
| - Tampon | Autorisation accordée |
| - Ressort à lames | |
| - Distributeur de frein | Autorisation accordée |
| - Relai de pression | Autorisation accordée |
| - Bloc auto-continus | Autorisation accordée |
| - Valve de pesée | Autorisation accordée |
| - Régleur de timonerie de frein | Autorisation accordée |
| - Robinet d'arrêt | |
| - Robinet d'isolement | |
| - Réservoirs auxiliaire | |
| - Crochet de traction | |

2- Redressement châssis de wagon

Autorisation accordée

3- Redressement châssis de bogie

Autorisation accordée

Validité de l'agrément :

Durée de validité de l'agrément (années) : 3

Date de début de validité : 29/08/17

Date de fin de validité : 28/08/20

En cas de notification écrite de la suspension de cet agrément par l'ECM ou le détenteur durant la période de validité, cet agrément sera considéré comme nul à la date de notification

Dirigeant ESF
Bruno CASTELAZZI



Responsable ECM
Geoffrey TRESONTANI

